

Modalités d'inscriptions - Centre de Loisirs

Les inscriptions au Centre de Loisirs de façon :

- permanente, sont à faire auprès du Directeur, Monsieur Potelle.
- occasionnellement : une permanence a lieu le lundi qui suit chaque retour de vacances scolaires de 17h à 19h.



Inscriptions

Hors vacances, les enfants dont les parents travaillent le mercredi sont privilégiés lors des inscriptions (il sera demandé aux parents une attestation de leur employeur stipulant qu'ils travaillent le mercredi).

Les inscriptions **pour les petites vacances scolaires** ont lieu la première semaine du mois précédent les vacances. Un planning des dates est alors affiché dans les écoles, en mairie et dans les locaux du Centre de Loisirs et ci-dessous.

[Dates inscriptions mercredis occasionnel et petites vacances scolaires 2025-2026](#)

Pour les grandes vacances scolaires, les dates d'inscription sont communiquées en avril/mai, par le biais des écoles, dans les cahiers de liaison des enfants.

Pour les séjours, le tarif est déterminé en fonction du quotient familial (le tableau tarifaire vous sera remis lors de l'inscription).

Tarifs

Les tarifs de l'Accueil de loisirs sont en fonction du quotient familial.

Ils sont disponibles sur le document "Règlement intérieur" disponible en ligne, en Mairie ou à l'Accueil de loisirs.

Deux types d'inscription sont possibles : "Permanent" ou "occasionnel".

Règlement

- **En ligne** : payez vos prochaines factures de restauration scolaire, centre de loisirs et du Club ados en quelques clics sur Internet (jusqu'au 15 du mois suivant). [Cliquer ici](#)
- **Auprès du service comptabilité de la Mairie** :

Vous avez la possibilité de payer : par chèque, espèces, CESU (uniquement pour la garderie, l'étude et le centre de loisirs, ANCV (uniquement pour le centre de loisirs), prélèvement automatique (vous renseignez auprès du service comptabilité).

[Dossier sanitaire et légal](#)

Pour toute inscription au Centre de Loisirs, il faut obligatoirement remplir et signer :

- 3 formulaires inclus dans le dossier sanitaire ;
- une attestation d'assurance extra-scolaire ;
- la copie du carnet de santé de l'enfant (pages concernant les vaccins à jour).

Veillez à ce que toutes les cases à remplir et à cocher apparaissent bien lors de l'ouverture ET lors de l'impression.

Vous pouvez soit :

- les remplir, effectuer les démarches de signature avec une identification électronique, les enregistrer sur votre ordinateur et les envoyer par mail (toutes les pièces) à inscriptions@villedechampagne.fr
- les remplir, les enregistrer, les imprimer, les signer manuellement et nous les faire parvenir en les scannant par mail ou en les déposant à l'accueil de loisirs.

Coordonnées

Parc Municipal
Rue de Montigny
95660

Champagne-sur-Oise
alsh@villedechampagne.fr
01 34 70 09 36 - 06 85 33 29 15

Infos pratiques

Les inscriptions se font dans les locaux du Centre de Loisirs (Parc Municipal) ou par mail avec le document signé et scanné. Seules les inscriptions écrites et signées seront prises en compte.

Contact

Olivier Potelle
Rue de Montigny,
95660 Champagne-sur-Oise
opotelle@villedechampagne.fr
06 85 33 29 15

Service comptabilité
8 bis Place du Général de Gaulle,
95660 Champagne sur Oise
vfernandes@villedechampagne.fr
01 30 28 77 73

Liens utiles

[Payer ses factures en ligne](#)

Documents

[règlement intérieur des différents temps communaux 2025 2026](#)

[TARIFS 2025 2026](#)

[projet pedagogique 2025](#)

[dossier sanitaire legal et autorisation parentale 2025 2026](#)

[Planning mercredis janvier février 2026 petit moyen](#)

[Planning mercredis janvier février 2026 GSM](#)

[Planning mercredis de janvier février 2026 CP](#)

[Planning mercredis janvier février 2026 CE1 CE2](#)

[Planning mercredis de janvier février 2026 CM1 CM2](#)